

Diplôme d'Etat Infirmier en Pratique Avancée (2^{ème} année) mention *Psychiatrie et Santé Mentale*

21
22



Public & Pré-requis

Etre infirmier.e diplômé.e d'état ou infirmier.e de secteur psychiatrique et avoir validé la 1^{ère} année de DE IPA.

OU

Etre infirmier.e diplômé.e d'état ou infirmier.e de secteur psychiatrique justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans en psychiatrie et santé mentale et être titulaire d'un titre dans le champs de la psychiatrie et santé mentale équivalent à la 1^{ère} année de DE IPA.

Dans ce dernier cas, les candidats devront suivre environ 100h de remise à niveau.

Inscriptions

Candidatures ouvertes uniquement à partir de la plateforme e-candidat sur le site de l'UPEC.

www.u-pec.fr



Calendrier

Volume horaire d'enseignement: 224 heures

2021 :

04 au 08/10, 2 au 5/11, 15 au 19/11, 13 au 17/12

2022 : 03 au 07/01, 17 au 21/01, 31/01 au 04/02

Examens sem du 21/02

mise à niveau :

06 au 10/09, 13 au 17/09, 20 au 24/09, 28 et 29 sept

Dates sous réserve de modifications

Stage obligatoire de 4 mois (période de mars à juillet 2022)



Tarifs et infos

Coût pédagogique :

5000 € si financement employeur ou organisme

1400 € si financement personnel

+ Droits d'inscription universitaire (autour de 243 €)

Numéro RNCP : 31191

Code Certif Info : 102653



Objectifs et débouchés

La formation de Diplôme d'Etat Infirmier en Pratique Avancée (DE IPA) que l'UPEC propose est co-accréditée avec Sorbonne Université qui coordonne la première année, l'UPEC coordonnant les 4 mentions de la deuxième année.

Cette 2^{ème} année qui a comme finalité d'accéder au DE IPA répond aux évolutions des fonctions d'infirmier.e diplômé.e d'état exerçant en psychiatrie et santé mentale conformément au code de la santé publique (art. L.4311-12, L.4311-3, L.4311-4, L.4311-5). Les objectifs sont d'acquérir de nouvelles compétences qui permettront aux établissements de santé d'améliorer l'accessibilité aux soins et de viser une meilleure coordination du parcours du patient. Ce diplôme a aussi comme finalité d'instaurer des nouvelles modalités collaboratives entre professionnels de santé, particulièrement entre le médecin psychiatre et l'infirmier.e. Cette formation permet l'exercice en milieu hospitalier avec des missions d'expertise ou dans des structures de soins ambulatoires en relais ou en coopération avec un médecin psychiatre.

Compétences visées

Evaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées.

Définir et mettre en oeuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé.

Concevoir et mettre en oeuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique.

Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés.

Conduire des actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles en exerçant un leadership clinique.

Rechercher analyser et produire des données professionnelles et scientifiques et assurer une veille et valorisation des savoirs relatifs aux soins dans les champs de la psychiatrie et de la santé mentale.



Programme

Semestre 3

UE 1 - Recherche (28h) - 3 ECTS

UE 2 - Anglais (24h) - 3 ECTS

UE 3 - Bases Fondamentales (35h) - 6 ECTS

UE 4 - Clinique (105h) - 14 ECTS

UE 5 - Parcours de Santé (32h) - 4 ECTS

Contrôle des connaissances : Examen terminal écrit pour les UE 1, 2, 3, 5 et examen terminal écrit et oral pour l'UE 4.

Semestre 4

UE 1 - Stage de 4 mois - 24 ECTS

UE 2 - Mémoire - 6 ECTS

Contrôle des connaissances : Rapport de stage et soutenance d'un mémoire.



Localisation et contacts

Tous les cours ont lieu à Créteil à l'ESM Formation & Recherche en Soins
2 rue Antoine Etex 94000 Créteil (Métro Créteil-I'Echat)

Responsables de formation :

Dominique Letourneau, Franck Schürhoff, Philippe Fosseti, Florian Ferreri (responsables universitaires)

Abdenour Khelil, Nadège Sanvoisin (coordination pédagogique)

Dounia Rahmani (coordination administrative)